

Bureau Exécutif FFVoile du 10 décembre 2010

Relevé de décisions

Présents : JP. Champion - H. Bacchini - JP Churet - J. Kerhoas - JC. Méric - D. Tincelin - M.T Jourdas - JL. Denechau - N. Peberel - Ch. Peyras - Ch. Fourichon - P. Gouard - S. Lasseaux - M. Bouvet - H. Giraud - J. Cathelineau - O. Clermont - B. David - JL Paulou - D. Serre – JC Cour – E Marliot

Décisions

1	VIE FEDERALE
1.1 Décision 1	Validation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 19 novembre 2010 Le BE valide le relevé de décision du Bureau Exécutif du 19 novembre 2010.
1-2 Décision 2	Priorités informatiques. Le BE valide le tableau des priorités informatiques (cf. annexe 1 du présent relevé).
1-3 Décision 3	Validation des statuts et du règlement intérieur de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur. Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine le projet de statuts et de règlement intérieur de la ligue PACA (112) et donne mandat au Secrétaire Général de la FFVoile pour procéder à d'éventuelles corrections futures qui ne remettraient pas en cause l'équilibre général du texte.
2	DEPARTEMENT HABITABLE
2.1 Décision 4	Tarifs de constitution de dossiers des directeurs de course (Soumission jointe). Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine la nouvelle tarification proposée par la Commission Direction de course qui s'appliquera à partir du 1 ^{er} janvier 2011 ; tous les types d'habilitations sont fixés à 150 € (1 ^{er} habilitation, renouvellement, changement de catégorie). Il donne mandat à la Commission Directeur de Course pour travailler sur une nouvelle tarification pour 2012.
2.2 Décision 5	Nomination de l'arbitrage par la CCA sur les épreuves à Direction de course Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine la compétence unique de la CCA pour nommer les arbitres sur les compétitions à direction de course à partir du 1 ^{er} janvier 2011.
3	MISSION FORMATION ET EMPLOI
3.1 Décision 6	Validation du tableau des navigations diurnes en voile Légère au sein des clubs FFVoile Le Bureau exécutif de la FFVoile réuni le 10 décembre 2010 valide : <ol style="list-style-type: none">1- Les modifications relatives aux mineurs dans le tableau d'information des clubs en matière de navigation libre avec les commentaires associés ;2- valide les deux recommandations relatives à la navigation libre des pratiquants mineurs (mentions dans le règlement intérieur ou équivalents et dans l'autorisation parentale) ;3- Valide la mention relative aux niveaux recommandés pour accéder d'une part aux pratiques surveillées hors régates (minimum niveau 3 FFVoile ou équivalent) et d'autre part à l'autorisation parentale pour les mineurs. Documents joints en annexe 2 du présent relevé.
4	DIVERS
4-1	Date des prochains Bureaux exécutifs 21 janvier - 24 Février et 25 Mars 2011

4-2 Décision 7 Vote CA	Equipe de France Le BE décide de créer collectif de course au large en équipage monotype ayant pour vocation de devenir une Equipe de France Espoirs, et une Equipe de France de Funboard en 2011.
4-3	COURSE AU LARGE : IMOCA Le président expose la problématique des coûts des bateaux et des budgets de fonctionnement du circuit IMOCA qui limitent l'accroissement du nombre de participant et la possibilité d'investissement des PME, et l'accès des coureurs issus du circuit Championnat de France de course au large en solitaire. Il est nécessaire d'envisager la possibilité d'une nouvelle classe intermédiaire entre les Mini 6.50, les Figaro Benneteau II, les Classes 40, et la catégorie reine l'IMOCA.